



Yves Mancel
résidence la Bleutière
tel : 02 33 48 64 86
fax : 02 33 70 99 19
mail : yves.mancel@orange.fr

Bulletin n° 13

Le bulletin n°11, "**spécial MAPAD**" a été consacré à l'étude de la situation des maisons de retraite et des personnes âgées à Brécey, le bulletin n° 12, "**Spécial Collège**" à celle de la succession du poste de Principal du collège de Brécey.

Ce bulletin n°13" se propose d'analyser et d'étudier

- les finances de la ville, de la Communauté de Communes, des projets.
- Les questions de l'emploi.
- La situation des personnes âgées
- Le Sport et la Culture.

Finances de la ville, de la Communauté de Communes

La gabegie financière s'aggrave d'année en année. Il y a quelques années, vous le savez puisque la presse s'en était faite l'écho, la Chambre des Comptes régionale constatait: "**La perte financière pour Brécey s'élève à ce jour à 8,1 millions de francs**", (nouveaux), (Ouest-France), **partis en fumée**. Comme ces investissements (sic) étaient co-financés par le Conseil Général, il est évident que déjà à cette époque, Bernard Tréhet tenait le triste record du plus grand "**dévastateur**" de l'argent public que le département ait jamais connu.

Le coup de semonce n'a malheureusement pas amené l'intéressé à plus de rigueur, bien au contraire. Sa mégalomanie financière est devenue de plus en plus grave. Que faut-il penser de sa dernière folie, le projet Aromapole: **6 millions d'euros**, (40 millions de francs, nouveaux, 4 milliards d'anciens francs), d'investissement, 60 000 visiteurs, prévus, mais seront-ils au rendez-vous ?

En 2001, l'endettement de la ville s'établit à **10 041 francs**, (1476 Euros), par habitant, pour une famille père, mère et deux enfants soit **4 personnes: 40 164 francs**. Pour une commune comparable l'endettement est de **4 421 francs**, (674 euros), soit pour une famille de 4 personnes 17 684 francs. Il convient d'ajouter à cet endettement, au titre de la ville, l'endettement plus important de la Communauté de Communes.

C'était en 2001.

Depuis, il a fallu financer les achats à répétitions des commerces du bourg, les achats de terrain, encore 7 hectares en janvier 2004 pour le projet Aromapole, qui ne fait l'objet encore d'aucune étude sérieuse de réalisation, le projet de la Médiathèque, de la Halte Garderie - 5,5 millions de francs - ces deux derniers projets méritent d'être étudiés, car utiles aux Brécéens pour leur vie courante, sous réserve d'en mesurer les conséquences pour les gardes maternelles indépendantes.

Par contre le projet Aromapole - 40 millions de francs - n'offre aucun avantage aux habitants, du Canton, les 100 emplois prévus sont une promesse non fondée. Ce projet est une utopie de plus ou une promesse électorale.

Certes, Bernard Tréhet ne cesse d'annoncer complaisamment que les impôts n'augmentent pas significativement. Evidemment, la ville vit de "**cavalerie**", **tout est financé**

par l'emprunt. Mais vous savez bien sûr que tôt ou tard un emprunt doit être remboursé, ce qui ne pourra se faire si la fuite en avant perdure que par une **augmentation brutale... de nos impôts.**

Emploi

Le Maire, Conseiller Général, **maître es contre vérité**, ose se présenter comme le champion de l'emploi. L'extinction progressive du système d'emplois aidés dont il avait fait grand usage fait apparaître tout le contraire.

Le mythe des créations d'emplois à Brécey a été entretenu par un extraordinaire tapage médiatique: à chaque échéance électorale, Brécey saluait l'arrivée providentielle d'une entreprise miraculeuse, fournisseur d'emplois à gogo. Invariablement, après chaque élection, l'entreprise, chasseur de primes au passé lourdement chargé "**disparaissait**" laissant à la ville et au département une lourde ardoise: **Sodibois, Fonderie Legoupil, Agrochemical, Fabrication de chapeaux, Imprimerie etc.....** D'ailleurs, est-ce une coïncidence ? Voici les élections cantonales 2004 et voilà le tapage médiatique par l'annonce d'un projet miraculeux: Aromapole, 60 emplois, première version, 100 emplois deuxième version, pour seulement 40 millions de francs.

En vérité, il faut désormais être **sérieux** .

Il faut que les fonds publics soient destinés:

- 1) A encourager l'implantation d'entreprises sérieuses et durables.
- 2) A soutenir les entreprises locales. L'entreprise L T P doit pouvoir bénéficier des infrastructures qu'elle réclame et qui sont indispensables à son bon fonctionnement. La plus grande attention doit être portée à la STELMI, les informations récentes données sur le site de la STELMI à Granville étant lourde d'inquiétude pour son avenir, (*Manche Libre, Janvier 2004*).

Personnes âgées:

Sur cette question lancinante que les Brécéens ne connaissent hélas que trop bien, il suffit de produire les propos tenus par les soutiens de **René André** dans la Gazette de la Manche du 5 juin 2002:

"Par contre, Monsieur Tréhet a une façon bien à lui de s'occuper des personnes âgées, c'est d'augmenter les tarifs des établissements qu'il préside. Les pensionnaires qui n'ont pas le droit de s'exprimer savent que l'augmentation des tarifs de la MAPAD de Brécey a été de 20 à 25 % depuis le début de l'année et ce sans aucune amélioration particulière. Cette augmentation classe les établissements pour personnes âgées de Brécey, contrôlés par Monsieur Trehet, parmi les plus coûteux du département".

Pour l'amélioration de la vie des personnes âgées il serait aussi possible d'investir dans des transports en communs permettant des déplacements, soit aux gares SNCF, soit à des villes voisines. En effet il faut savoir que la nouvelle réglementation, en préparation, retirera l'autorisation de conduire, même pour des courtes distances, à certaines personnes déficientes sur le plan santé. De plus, la nouvelle réglementation de la sécurité sociale réduira considérablement les prises en charge des transports médicalisés.

Sport et Culture:

Le Foot et les Arts sont pour Bernard Trehet les armes essentielles de son tapage médiatique.

Voilà pourquoi, les Brécéens sont tenus de financer à grands frais **une équipe de foot de haut niveau** , seul moyen de se doter d'une dimension médiatique. Le budget de l'A S B rapporté au nombre d'habitants, est sans nul doute le plus élevé du département. Les Arts

obéissent à la même loi du genre.

Ansi Brécey s'est doté d'un "Relais des Artistes", "6 millions de francs", (rien que pour la part départementale), somme annoncée par Monsieur Jean Bizet, sénateur de la Manche, (La Gazette du 29 mai 2002), les remboursements des emprunts ne peuvent évidemment être effectués qu'avec les nouvelles subventions, (départementales et régionales - encore des millions), obtenues pour l'organisation d'expositions dont le seul intérêt, mais il est de taille, pour le candidat perpétuel, est d'être le prétexte à l'organisation de cocktails d'inauguration, *excellent pour les relations publiques*, d'articles de presse, *excellent pour l'image de l'organisateur*. En revanche, comme le dit Jean Bizet, (Gazette du 29 mai 2002), ce n'est pas sérieux, "et là s'agissant de fonds publics, nous n'avons plus envie de sourire", cet immobilier est désespérément vide".

Tribune libre

«Désenclavement du Mortainais»

«Notre collègue Bernard Tréhet, candidat aux législatives du 9 juin 2002 s'avère afficher soudain une sollicitude toute particulière pour le Mortainais... nous adressant conseils et suggestions en matière économique. Si nous avons bien compris ses derniers propos émis lors de sa conférence de presse annonçant sa candidature, le Mortainais qu'il juge enclavé et à l'écart de l'A84 ne devrait son salut qu'à une participation, à la mutualisation d'investissements et par voie de conséquences des produits de la Taxe Professionnelle induite à partir d'une zone d'activité d'intérêt communautaire située près de l'A84. Cette «leçon de solidarité territoriale» est une évidence à laquelle nous sommes acquis depuis longtemps et qui est en cours de réalisation. Les bases d'une telle action ont été initiées dès 1998 avec le Pays du Mortainais, sa Plate-Forme d'Initiative Locale et son pôle d'excellence opto-électronique situé non loin d'Acôme, numéro deux français de la fabrication de fibre optique. Ce qui fait sourire chacun c'est que

«ces conseils de solidarité territoriale» sont tenus par celui-là même qui n'applique pas le partage du produit de la Taxe Professionnelle au sein de son propre canton comme le font déjà certains EPCI du Mortainais. Quant à sa stratégie de développement économique cantonal basé sur la délocalisation d'entreprises à partir de territoires voisins au travers des entreprises Stelmi et Legoupil, nous laissons à chacun le soin de porter un jugement. S'agissant du désenclavement du Mortainais, il est en cours et nécessitera comme dans d'autres secteurs du Département du temps - la déviation Est d'Avranches, la déviation de Vire, la mise à deux fois deux voies de la RN 176, sont l'objet d'études de faisabilité et de différents Avant Projets Sommaires d'itinéraire (APSI) présentés dans les prochains mois, sur le point particulier de la déviation Est d'Avranches, l'ensemble des terrains nécessaires à l'emprise de cette voie viennent d'être acquis entre autres par la SAFER et je tiens à disposition le document officiel

de confirmation. Nous sommes loin d'un désenclavement limité au seul «carrefour de l'Embranchement» situé à La Chapelle-Urée, devant à lui seul assurer le désenclavement du Mortainais comme l'affirmait, péremptoire, notre collègue dans La Gazette du 30 janvier 2002. Cette définition réductrice du désenclavement du Mortainais prêterait à sourire si elle n'avait représenté un investissement de plus de 6 MF de la part de la collectivité départementale... et que cet «immobilier» destiné à abriter des artistes est désespérément vide. Et là, s'agissant de «fonds publics» nous n'avons plus envie de sourire. Que Bernard Tréhet soit un collègue charmant est une évidence, qu'il soit sérieux... est une autre histoire et plus que jamais les élus doivent être des gens sérieux, c'est la raison pour laquelle j'appellerai tous ceux et toutes celles qui souhaitent un développement harmonieux du Sud-Manche à voter pour René André le 9 juin prochain.

Jean Bizet, sénateur de la Manche, ancien président du Pays du Mortainais.

La Gazette du 29 mai 2002.

De plus, pour protéger le financement de ses grandes activités culturelles, le délégué à la culture du Conseil Général, toujours la même personne, n'hésite pas à supprimer les petites subventions des petites activités culturelles des communes rurales au prétexte que "la culture sert de fourre tout à des animations qui n'ont rien de culturelles", (*Ouest-France 20 juin 2003*). **Ce fut un beau tollé au Conseil général, ce jour là.**

Il est vrai que l'autorité culturelle du délégué à la culture ne saurait être discutée, n'a t-il pas prouvé tout récemment encore son sens de l'esthétique et la sûreté de son goût en érigeant des statues, (*Sarabande de Vierges, Grenouille de l'Etang*), qui font la joie des Brecéens. Il est tout aussi vrai que dilapidant la quasi totalité des marges de manoeuvres budgétaires (ASB, 1 million de francs, (?), Philippe Redon / OMEGA'B, 0, 4 millions de francs, Relais des Artistes, X millions de francs, sont au moins, sous l'angle financier de "grandes activités", (A noter qu'OMEGA' B, fait l'objet d'un sévère redressement fiscal, au titre de la T.V.A., l'I.S. et la Taxe Professionnelle pour n'avoir jamais déclaré ses activités commerciales, (*Ouest-France, 17 décembre 2003*).

Tout ceci pourrait prêter à sourire, comme le dit **Jean Bizet**, "mais s'agissant de fonds publics, de notre argent, nous n'avons plus envie de sourire".

Il faut revenir au sérieux et le sérieux, dans ce domaine, consiste à financer prioritairement les activités authentiquement sportives et culturelles conduites par les Brécéens au bénéfice du plus grand nombre.

Notre prochain bulletin:

- **B.A.** écrit aux délégués de la Communauté de Communes pour leur faire part du profond "septicisme" de tous les observateurs sur le réalisme du futur "Disney de la botanique", de leurs inquiétudes au regard des risques financiers considérables compte tenu de l'investissement envisagé: **6 millions d'Euros, (40 millions de francs)**.

- **B.A.**, écrit à **Nicolas Sarkozy**, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales, pour l'informer qu'un courrier, sous l'en tête de la Communauté de Communes de Brécey, adressé Monsieur Luc Ferry, Ministre de l'Education Nationale contient une usurpation de titre et de nom d'un Maire du Canton.

A bientôt.

Nouvelles de l'Association: Le dynamisme et l'efficacité de B.A. mises au services de justes causes, (Défense des personnes âgées, MAPAD, Education, remise en ordre du collège dans l'excellence des performances scolaires et la croissance retrouvée, conduisent les Brécéennes et les Brécéens de plus en plus nombreux à adhérer à l'association. Pour nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter le Président - 2, La Bleutière - 50370 - Brécey.
Confidentialité assurée.

Imprimé par nos soins.

comptes de Brécey dans le rouge

Par courrier en date du 3 avril, la chambre régionale des comptes a transmis au maire de Brécey, Bernard Tréhet, ses observations sur les comptes et la gestion de la commune. Elle mentionne « un manque de rigueur », « des irrégularités », « des imprudences et négligences », une très forte dette par habitant.

Dans un contexte qui est ce que chacun sait, la commune de Brécey (2 223 habitants) étonnait. Développement économique, implantations d'entreprises, créations d'emplois ne sont pas ici des vœux pieux. Ils sont les fruits d'une politique, d'un programme d'investissements lancés par le maire, Bernard Tréhet, en 1990.

Mais la médaille a son revers. La

chambre régionale des comptes a épluché la gestion de la commune du Sud-Manche. Ses observations portent sur la présentation comptable des opérations de développement, les conditions de passation des marchés, les modalités de mise à disposition d'immeubles aux entreprises et la situation financière de Brécey.

« Les comptes administratifs de la commune ne retracent pas le financement réel de chacune des opérations. » La chambre observe que pour l'installation des entreprises La Chaiseronne, Legoupil, La Stelmi, les aides de la Région et du Département ont été minimisées. Si ces écarts n'ont pas de conséquences dommageables pour les entreprises, l'instance régionale constate « un manque de rigueur dans la tenue des comptes qui affecte la transparence de la gestion ».

21 051 F par habitant

Pour ce qui est des conditions de passation de marché, la chambre relève « de nombreuses irrégularités ». Ainsi, pour la construction des bâtiments Legoupil et La Chaiseronne, ou la création du dortoir de la maternelle « les architectes travaillaient sur les études avant la conclusion du marché ». « Les marchés ont été signés par les architectes avant que le conseil municipal ne les ait retenus. » Certains appels d'offres ont fait l'objet de procédure d'urgence non justifiée. « Ces irrégularités sont de nature à rendre les marchés annulables. »

En matière de mise à disposition d'immeubles aux entreprises, la chambre régionale note : « une accumulation d'imprudence et négligences mettant à la charge des

collectivités publiques une dépense de 9 566 579 F. La perte financière pour Brécey s'élève à ce jour à 3,1 millions de francs. »

Enfin, observant la situation financière de la commune, la chambre met en exergue, au 31 décembre 1994, « une dette par habitant de 21 051 F ». Pour des communes comparables, la moyenne est de 5 433 F dans la Manche et de 7 229 F en Basse-Normandie.

En conclusion la chambre remarque : « La charge croissante de la dette pèse sur les finances communales d'un poids considérable qui réduit à néant sa capacité d'auto-financement. Compte tenu du niveau déjà élevé de la pression fiscale la commune ne dispose plus que d'une marge de manœuvre très réduite. »

Bernard Tréhet n'a pu être contacté pour commenter ces observations de la chambre régionale.